

Le Cheminot de France

Organe du Syndicat Professionnel des Cheminots de France

Rédaction et Administration :
5, Rue Cadet, PARIS (9)^e

Téléphone :
CENTRAL 73-04

VÉRITÉS

A M. ROBERT BOISNIER.

On vient de me remettre *La Tribune des Cheminots* du 16 février 1920, N° 60, et tout de suite un titre d'article, pompeux et évocateur de l'héroïsme fraternel des sournoises tranchées, attire l'attention : « Camouflage ! »

L'article est de M. Robert Boisnier.

Article évocateur à son tour, mais, des divisions intestines de la paix retrouvée.

M. Boisnier s'en prend aux divers syndicats dissidents et part en guerre tout d'abord contre celui qu'il paraît prendre pour le principal « Camouflé » et qu'aussi bien il veut « exécuter » de suite — le Syndicat professionnel des Cheminots de France; et l'insulte, et l'offense jaillissent de sa plume d'exécuteur, pour s'en faire des armes, qui, bien que déloyales, ne lui paraissent pas indignes d'un homme raisonnable et bien élevé : « appels mensongers », « hypocrite camouflage », etc..., comme si, véritablement, les vices humains devaient être l'apanage exclusif d'une classe, d'un parti, d'une religion... Il serait si facile de montrer à l'auteur qui, derrière les termes cléricaux qu'il paraît affectionner : « groupement de sacristie », « jésuite », vise particulièrement les croyants, que le mensonge la lâcheté, l'hypocrisie, etc... se trouvent également aussi chez les sectateurs d'un clan politico-philosophique, sorte d'église qui, pour n'être pas très orthodoxe, se dit être très « unifiée ». M. Niel lui-même, ancien secrétaire de la C. G. T., mettant en parallèle, dans « Capital et Travail », le 8 janvier dernier, la C. G. T. dont la Fédération relève et la C. F. T. C. (Confédération française des Travailleurs chrétiens) à laquelle est affilié le S. P. C. F., et dévoilant justement à ce sujet l'un de ces vices dont on nous attribue si simplement le monopole, signalait fort à propos et avec courage : « la C. F. T. C. est de nature comme l'autre (la C. G. T.) à éloigner d'elle les nombreux travailleurs qui n'adhèrent pas plus à sa « doctrine » qu'à la *doctrine* de l'autre avec, pourtant, cette différence tout à l'avantage de la chrétienne, que, si la révolutionnaire cache sa politique dans des statuts et des chartes hypocritement neutres, la chrétienne a le courage et

l'honnêteté d'afficher sa « politique » dans le titre même qu'elle se donne. »

Car, c'est bien cela. En définitif, ce que vous reprochez au S. P. C. F. — avouez-le franchement — c'est d'avoir osé afficher, en effet, dans ses statuts, sa « politique » qui tient toute dans le seul respect de la doctrine sociale catholique, celle de Léon XIII, et ne venez pas insinuer que le S.P.C.F., c'est « l'Union catholique ». Il vous suffirait de vous mêler d'un peu plus près aux réalités quotidiennes de la vie des syndicats locaux « fédératistes » pour vous apercevoir qu'ils traînent lourdement à leur remorque bien des catholiques de cette « Union ».

Nous en avons, comme vous; mais, certains cheminots viennent à nous, qui ne peuvent nous apporter de pratique religieuse que nous n'exigeons pas, mais, qui, loyalement, respectent nos principes ouvertement affichés.

Or, il est incontestable que la « Fédération », la C. G. T., ont des « principes » : si vous prétendez, non sans raisons, que « les revendications immédiates sont liées à tous les problèmes économiques », il faut, vous en conviendrez, des données certaines pour résoudre ces problèmes; or, ces données sont posées par des théories, des principes, que vous avez le droit, le devoir, même, s'ils sont inscrits dans vos consciences, de répandre : mais alors, — fussent-ils collectivistes et matérialistes, bolchevistes même, — il faut aussi les inscrire dans les statuts de vos Fédérations et Confédérations. Mais, parce que, les dispositions de vos statuts syndicaux, les appellations de vos organisations syndicales, — prudentes les unes et les autres, — n'accusent aucune tendance, il serait cependant puéril de nier celles qu'elles recouvrent, — tendances marxistes au point de vue politique, antireligieuses au point de vue philosophique, — que se chargent d'affirmer vos militants eux-mêmes dans leur propagande, vos protecteurs dans leurs journaux, je veux dire : les représentants d'un « parti » dont le patronage s'avère à votre égard quasi-officiel.

Le syndicalisme cégétiste a donc une « politique » que, de temps à autre les formations ouvrières sont appelées, en certains cas : non intervention en Russie, condamnation Malvy, amnistie totale, etc..., à soutenir de leurs ordres du jour ou de leurs manifestations. Etes-vous bien sûr que ce que vous appelez « l'action de force » qui n'est, sous le « camouflage » des mots, que la grève violente, n'est pas un épisode de la « lutte de classes » qui caractérise cette politique, un acte de guerre qui doit imposer par la force les conceptions idéales

d'une minorité à l'ensemble d'un pays libre, plutôt que l'*« ultima ratio »* à laquelle vous accoulez l'intransigeance et l'égoïsme de patrons méconnaissant de justes revendications professionnelles?

Etes-vous bien sûr que « l'ultimatum » de la « Fédération » au Gouvernement, à propos des 720 francs, était bien pur de toutes ces considérations très particulières?... Et, n'est-ce pas elles que visait le S. P. C. F. dans sa protestation, et non l'attribution des 720 francs, comme vous l'affirmez gratuitement?

En tout cas, ce ne fut pas l'inquiétude de la « vie chère » et des « intérêts corporatifs », qui, il n'y a pas encore si longtemps, poussa cette Fédération, inquiète seulement d'un mouvement révolutionnaire qui l'emporta, à lancer un ordre de grève générale? Nous sommes bien sûrs que cette grève-là, si contraire à la réputation de la corporation, si nuisible aux intérêts généraux de tout un peuple, si préjudiciable aux plus déshérités dont l'arrêt de la vie économique allait aggraver la misère, était l'*« acte de guerre »* bien caractérisé d'une minorité politique impatiente de s'imposer, et non pas — malgré les raisons dont après coup on essaya de la couvrir — cette légitime « Ultima ratio » de toute une corporation soulevée contre l'intransigeance indomptable de ses maîtres. De cela nous sommes bien sûrs, sans en être étonnés toutefois car nous reconnaissions qu'en la circonstance la Fédération resta fidèle, non pas sans doute à la lettre de ses statuts, mais à son « idéal » particulier qui lui fait — suivant l'expression de M. Jouhaux — « un devoir de suivre l'évolution des masses. ».

Mais ne vous étonnez pas vous-même après cela, de voir une telle « floraison de syndicats » — c'est qu'aussi bien, a dit encore Niel : « en matière d'organisation professionnelle, c'est le régime de la liberté absolue qui est la règle; la loi n'a pas plus créé le syndicat unique que le syndicat obligatoire. »

J'en aurait fini, si quelques effronteries ne devenaient être relevées.

Nous allons être bien empressés de toucher les 720 francs que nous vous devrions!! Je me représente ce geste d'aumône insolent, méprisant pour ceux à qui il est destiné; je vois très bien, par contre, qu'il disqualifie ceux qui s'en prévalent, et sachez donc qu'il s'en trouveraient encore au S. P. C. F. qui vous jetteraient à la face vos déniers s'ils devaient payer une abdication de leur conscience; et dites-nous ce que vous pensez de

vos adhérents cotisants — les vôtres alors — qui très nombreux, les jours de profit, se dérobent, plus nombreux encore, quand vous les appelez à lutter pour votre « idéal » et surtout à souffrir pour lui les jours de danger?

D'autre part, pour un peu, vous vous attribueriez — autre le monopole de la vérité et des vertus syndicales — celui de la défense des intérêts corporatifs! Non contents d'avoir la puissance du nombre, vous voudriez attirer à vous toute la justice, toute la pitié, ne laissant avec l'infériorité numérique aux « dissidents » du S. P. C. F. déjà, selon vous, menteurs, hypocrites, etc..., etc..., que la froide indifférence et la sécheresse de cœur devant l'injuste sort de leurs camarades de travail!! Plaisante prétention! — Les cheminots du S. P. C. F., en réclamant les 3.800 francs, exposèrent, en septembre 1919, leurs points de vue d'amélioration dans un rapport qui fut remis, en son temps, par M. Lerolle, député de Paris, au Ministre des Travaux publics pour la Commission paritaire. — Ils marchèrent en plein accord avec la Commission exécutive de l'« Union nationale des Groupements professionnels des Chemins de fer », qui, par ses démarches pressantes près des pouvoirs publics, contribua fortement au maintien des 720 francs. — Leur section Etat demanda le relèvement des heures supplémentaires, etc...

Aucune proposition d'amélioration de notre sort ne nous est étrangère : il nous suffit seulement qu'elles soient justes pour nous déterminer.

Jusqu'à cette idée de « nationalisation » même qui ne saurait nous émouvoir, bien que vous nous la présentiez un peu à la façon jalousement exclusive de l'inventeur d'un rare trésor, qui défend brutalement qu'on y touche! Il suffirait de s'entendre! Si cette idée ne cache qu'une tentative de « soviétisme », facilitée et préparée justement par le syndicat d'Etat, le syndicat unique, au détriment des principes de la démocratie, nous ne vous l'envisions pas, votre trésor, évidemment, et votre tentative nous la combattrons; — au contraire, si vous entendez envisager une refonte essentielle du régime ferroviaire, qui placerait les chemins de fer sous le contrôle de la Nation et ferait au personnel sa part légitime dans la gestion, il y a dans cette idée de « nationalisation » une bonne part de vrai et de juste que nous prétendons revendiquer : car, encore une fois, la Vérité et la Justice sont à tous. Marc Sangnier, dont les pensées généreuses et hardies s'offrent à guider ses disciples — et il en compte bon nombre au S. P. C. F. — a posé nettement, pour eux, les conditions du problème, à la Chambre, le 2 mars 1919, dans une intervention éloquente à laquelle vous ne perdriez pas à vous référer.

Telle est, exposée — un peu longuement — je m'en excuse — la conduite du S. P. C. F. Je n'y vois comme vous rien de « sale », de « mensonge », « d'hypocrite », etc...; elle lui vaut l'incompréhension, quelquefois pis, certes oui! mais, je doute qu'elle soit celle qu'il faut pour « retirer les marrons du feu ».

Le S. P. C. F. est bien trop loin du « feu », savez-vous? pour qui veut en « retirer les marrons ». Ce n'est pas là, pour ma part, que je me posterais pour cela.

Henri LAINÉ.

AVIS

Homme d'équipe Nogent-sur-Marne, cherche permettant n'importe quel point réseau. — Ecrire au Siège.

VIE SYNDICALE

La nécessité de relations plus fréquentes entre les groupes et le Siège social s'imposant chaque jour avec une nouvelle force, le Secrétariat malgré un labeur de plus en plus absorbant a mis à exécution un projet caressé depuis fort longtemps.

Une circulaire serait adressée à chaque groupe et comme il était bien spécifié dans la circulaire N° 1, celle-ci paraîtrait à des dates irrégulières.

La circulaire du N° 1 est du 24 février, elle donne le compte rendu d'une audience accordée par le Ministre des Travaux publics le 21 février, où il fut question des échelles de traitement et du statut du personnel.

Une enquête était ouverte concernant l'établissement d'un budget pour trois personnes, malgré que le délai fixé (20 mars) soit passé nous attendons encore un certain nombre de documents concernant cette enquête.

En même temps, il était rappelé la note importante du numéro de février du *Cheminot de France*. Il y a urgence à nous faire parvenir les réponses.

La circulaire N° 2 du 4 mars contenait différents renseignements concernant la bonne marche du Syndicat.

La circulaire N° 3 du 10 mars donna le compte rendu d'une entrevue avec le groupe des catholiques sociaux, appelé Groupe Social, qui compte environ 70 députés. Nous sommes assurés du concours de ce groupe parlementaire.

Un avis concernant l'audience du 8 mars, du Directeur des Chemins de fer aux Ministère des Travaux publics.

Une demande de renseignements.

A cette circulaire était jointe deux documents très importants.

Au moment où le journal paraîtra, la circulaire N° 4 sera déjà parvenue dans les groupes accompagnant de nouveaux documents.

ÉPILOGUE

Notre dernier numéro a porté à la connaissance de tous la réclamation de nos camarades de Rennes, concernant leur représentation dans différentes commissions fonctionnant aux ateliers de Rennes.

Les faits rapportés s'appliquaient à la transmission à la Direction des Chemins de fer de l'Etat de la dite réclamation.

Cette affaire vient d'être terminée avantageusement pour notre organisation.

La Direction des Chemins de fer de l'Etat ne répondant pas à la question posée, l'affaire fut transmise, par la voie de l'Union nationale des Groupements de Défense professionnelle des Cheminots et celle du Groupe des Chemins de fer à la Chambre des Députés, à M. le Ministre des Travaux publics.

Quelques jours après nous recevions la réponse suivante :

« MONSIEUR,

« M. le Président du Groupe des Chemins de fer au Palais-Bourbon m'a transmis votre lettre.

« J'ai immédiatement entretenu de la question M. le Directeur des Chemins de fer de l'Etat et lui ai donné les instructions les plus précises pour qu'à l'avenir, ainsi que vous le désirez, votre Syndicat, comme tous les autres non affiliés à la C.G.T., soit admis proportionnellement à son importance numérique et au même titre que ceux qui y sont affiliés, à faire partie des commissions chargées de discuter les intérêts professionnels des ouvriers et employés.

« M. le Directeur des Chemins de fer de l'Etat m'a promis de faire immédiatement le nécessaire à cet égard.

« Vous pouvez être assuré que je saurai tenir la main à ce que mes prescriptions soient observées, car j'entends faire respecter l'égalité de tous devant le droit syndical comme devant les autres droits.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

« Le Ministre des Travaux publics :

« Signé : LE TROCQUER. »

La cause est entendue.

Section de Réseau Est

Convocation

L'Assemblée annuelle statutaire aura lieu le 11 avril prochain au « Foyer Sparnacien », 4, place des Archers, à Epernay.

Réunion à 10 heures du matin. — Reprise à 13 heures 30.

Un exemple

Paris-Est-Dames. — Le jeudi 22 janvier dernier, à la réunion hebdomadaire, notre ami Willmann dit en parlant aux dames :

« Plusieurs d'entre vous m'ont manifesté leur surprise de ne pas être traitées en majeures. « Nous faisons le même travail que vous, nous aspirons à toucher votre traitement, pourquoi au « Syndicat Professionnel » nous considérer comme incapables de donner un franc par mois. Au cours actuel du papier-monnaie cela fait à peine dix centimes; nous aimons assez notre syndicat pour être plus généreuses. »

« En vous rapportant ces paroles il est inutile de vous dire que j'approuve ces nobles et généreuses pensées. Je souhaite qu'elles recueillent l'unanimité de vos suffrages.

« J'ajoute que le supplément de cinquante centimes demeurerait au groupe : vingt-cinq centimes iraient à une « caisse de solidarité » et vingt-cinq centimes à une « caisse d'achat d'actions de l'Est ».

« Je livre ces idées à votre intelligence et à votre cœur ».

Après une courte discussion, le principe de la cotisation supplémentaire fut adopté, et il fut décidé que la circulaire suivante, signée de la Présidente, Mlle Denoncin, serait adressée à chaque adhérente et que les adhésions nouvelles seraient faites avec la cotisation mensuelle de 1 franc.

MADEMOISELLE,

« A notre réunion du 22 janvier 1920, nous avons adopté l'élévation de notre cotisation à un franc à partir de janvier 1920, en stipulant que les cinquante centimes supplémentaires demeurerait facultatifs.

« Il vous appartiendra donc de me faire parvenir un mot disant : « J'accepte » ou « refuse » la cotisation supplémentaire de 0 fr. 50 par mois.

« Ces 0 fr. 50 auront la désignation ci-dessus proposée.

« Chaque caisse sera gérée par un groupe de trois dames qu'il vous appartiendra de désigner.

« Il sera rendu compte de ceci à notre réunion du jeudi 5 février prochain. »

A l'origine, la « Caisse de Secours » pensait seulement solder les cotisations des adhérentes malades plus d'un mois. Mais le nombre des syndiquées et partant celui des cotisations s'élevait chaque jour, la décision suivante fut prise :

Les avantages financiers suivants sont acquis aux membres ayant au moins un an de présence effective à la « Caisse de solidarité » et à jour de leurs cotisations.

a) En cas de décès, paiement au principal ayant droit d'une somme de *dix francs* pour la première année, majorée de cinq francs par année de présence en sus.

b) En cas de maternité, établissement au nom du nouveau-né d'un livret de caisse d'épargne à l'avoir de dix francs.

c) En cas de maladie entraînant un arrêt du travail excédant 15 jours, prise à charge de la cotisation mensuelle par le Syndicat pendant la durée de la maladie du membre, qui sera ainsi maintenu gratuitement dans les avantages énumérés plus haut.

Il nous a paru utile de signaler ce bel exemple de solidarité. Dès sa naissance, une portion du Syndicat Professionnel en n'imposant à ses membres qu'une cotisation infime de un franc par mois, parvient à procurer à ses membres des avantages financiers auxquels n'est jamais parvenu un syndicat ayant plus de vingt ans d'existence et recevant de son aveu 600.000 fr. par mois (soit 300.000 adhérents à 2 fr.) ou 7.200.000 fr. annuellement.

Soyons juste et reconnaissions qu'il a donné généreusement 1 franc par jour aux grévistes. Je croyais, camarades, que l'ouvrier ne pouvait vivre à moins de 20 fr. TARTUFES!

WILLMANN.

N. B. — Ces dames me chargent de dire un chaleureux merci aux générosités qui sont venues au secours de leur « Caisse de solidarité ». Elles regrettent que les donateurs aient voulu demeurer anonymes. Merci aussi à ceux et celles qui, ayant touché solde double à l'occasion de la grève, ont pensé à notre Caisse de solidarité.

W.

xx

Épernay

Ils sont de mauvaise foi !

Dans le compte rendu moral présenté à ses adhérents, la Fédération nationale des Cheminots avait cru devoir insérer le passage suivant :

« Le mouvement projeté pour le 21 juillet, insuffisamment compris par un certain nombre de camarades, provoqua quelques démissions, une cinquantaine, qui aussitôt se constituèrent en syndicat « dit professionnel », mais qui en réalité masque l'action d'une organisation religieuse sur laquelle il est inutile de s'étendre. »

A cette affirmation complètement erronée, le groupe d'Épernay opposa la déclaration suivante, qui fut affichée à la porte des ateliers :

Protestation

« Malgré notre désir de concorde, nous ne pouvons sans protester, admettre que des insinuations calomnieuses soient lancées contre le Syndicat professionnel des Cheminots de France.

« Dans le rapport moral du Syndicat de la Fédération nationale, nous sommes accusés d'avoir fondé le S. P. C. F. pour masquer « l'action d'une organisation religieuse ».

« Nous adressons aux signataires le démenti le plus formel, et les mettons au défi de prouver leur affirmation.

« Nous attendons de leur honneur, une solution à cet incident regrettable. »

Dans la réunion de la Fédération des Cheminots du 6 février, et après s'être assuré qu'il n'y avait pas de représentant du Syndicat professionnel dans la salle, — peine inutile puisqu'on avait bien pris soin de ne pas nous y inviter — le Comité répondit qu'il avait basé son affirmation sur le fait que pour adhérer au Syndicat professionnel, il fallait être catholique.

Cette deuxième erreur appelait une deuxième réplique; la voici :

UN FAUX

« Nous pouvions espérer que la bonne foi des signataires de la phrase visée avait été surprise.

« Il n'en est rien.

« Au contraire, le Comité de la Fédération agrave encore son cas par un mensonge, puisqu'à la réunion du 6 février il a été déclaré que « parmi les conditions d'admission au Syndicat professionnel figurait celle d'être catholique ».

« C'est faux.

« Je tiens à la disposition des camarades qui voudraient s'en rendre compte, les statuts officiels déposés à la Préfecture de la Seine.

« Nous dénonçons devant l'opinion ces procédés ignobles, et nous considérons l'incident comme clos. »

Pour le Comité et par ordre :

Le Secrétaire : G. PLOIX.

Devant ce second coup de massue, la Fédération nationale reste coite. Comme on dit au Palais... la cause est entendue!

Nous estimons, quant à nous, et nous ne saurions trop le répéter, que nous considérons le syndicat comme étant une association purement professionnelle, fondée et dirigée par les travailleurs eux-mêmes, et non pas comme un groupement destiné à faire de la politique révolutionnaire ou de la propagande religieuse. Les assemblées politiques et les confréries religieuses seules doivent concourir à ces buts, et il faut accepter cette condition sans arrière-pensée, si l'on veut faire rendre aux syndicats de travailleurs tous leurs avantages.

Carnet Blanc

Le 1^{er} mars dernier, en l'Eglise Saint-Laurent (Paris, 10^e), a été bénie le mariage de M. Maurice Bouvet avec Mlle Lucienne Denoncin.

La gracieuse mariée fut depuis le début la Présidente très active du groupe des dames de Paris-Est.

Le Syndicat professionnel présente ses meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Section de Réseau Etat

L'Assemblée générale de la Section du Réseau aura lieu le dimanche 25 avril 1920, à 14 heures, au Siège, 5, rue Cadet, à Paris.

Tous les Groupes sont spécialement priés d'envoyer des délégués à cette réunion au cours de laquelle des questions très intéressantes seront examinées.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport moral et financier;
 - 2^o Elections pour la constitution du Conseil de Section;
 - 3^o Nomination du Bureau de la Section;
 - 4^o Désignation des candidats au Conseil général;
 - 5^o Désignation des candidats aux commissions du Journal, de Contrôle, des représentants à la Commission paritaire;
 - 6^o Questions diverses.
- NOTA. — Conformément à l'article 19 des statuts, l'Assemblée générale de la Section de Réseau comprend les membres du Conseil de Section de Réseau, les membres des Bureaux des Groupes de résidence, et, en plus, les délégués des Sections régionales techniques à raison de un délégué pour 40 syndiqués.

Sotteville

Sur convocation du receveur, les employés de chemins de fer de Sotteville-lès-Rouen, appartenant au Syndicat professionnel des Cheminots de France, se sont réunis, le 29 janvier dernier, à

17 heures 15, rue Hoche, n° 23, pour procéder à la constitution définitive du groupe et à l'élection du bureau.

Le receveur ouvre la séance en commentant brièvement les statuts du syndicat et en insistant particulièrement sur les points suivants : Collaboration qui doit exister entre employeurs et employés; Conscience professionnelle.

Il est procédé ensuite à l'élection du bureau.

Sont nommés à l'unanimité :

MM. Lebreton Constant, Président.

Leprévest Edmond, Secrétaire.

Cellier Georges, Trésorier.

Lebas Pierre, Receveur.

Ster Adolphe, Receveur.

Armand William, Receveur.

Le nouveau président remercie ses camarades de la marque de confiance dont il est l'objet ainsi que les autres membres du bureau, il promet de mettre tout son dévouement au service du syndicat et engage vivement ses camarades à faire tous leurs efforts pour amener au nouveau syndicat le plus grand nombre d'adhérents. La séance est levée à 17 h. 55, après que le Président eut répondu à quelques questions corporatives qui lui furent posées.

Section de Réseau Nord

Assemblée Générale

Le 14 mars dernier, au Siège social, 5, rue Cadet, eut lieu l'Assemblée générale annuelle. Le Conseil de section fut définitivement constitué, du moins en ce qui concerne le personnel masculin, car les dames, s'étant rendues à une cérémonie à Étaples, n'éliront leurs représentantes que dans une très prochaine réunion.

Les quinze membres prévus par l'article 21 des statuts élus sont les suivants :

MM. Scaillyez, du groupe d'Amiens; Dallier, du groupe de Beauvais; Cariat, du groupe de Creil; Waterloo, du groupe d'Étaples; Vasseur, du groupe d'Hirson; Fauvel, du groupe de Laon; Lecat, du groupe de Lille; Bruère, Cuvillier, Dilly, Levent, Rollo, du groupe de Paris; Lhuillier, du groupe de Picquigny; Pente, du groupe de Pontoise; Sordet, du groupe de Valenciennes.

Ensuite eurent lieu les élections pour le bureau, qui est ainsi composé :

Président : M. Levent, de Paris.

Vice-Président : M. Scaillyez, d'Amiens.

Secrétaire : M. Rollo, de Paris.

Trésorier : M. Bruère, de Paris.

Trésorier adjoint : M. Cuvillier, de Paris.

Bibliothécaire : M. Pente, de Pontoise.

Les élections pour le Conseil général désignèrent les six noms suivants :

MM. Cariat, Dilly, Fauvel, Lecat, Levent, Scaillyez.

Enfin, pour la Commission de contrôle, l'Assemblée désigna :

MM. Beldame, isolé; Darras, de Creil; Rousseau, de Picquigny.

Par suite de ces diverses nominations, tous les groupes du réseau devront s'adresser directement, selon les affaires en cause, à :

M. Rollo, Secrétaire, 69, rue Dulong, Paris (17^e).

M. Bruère, Trésorier, 148, avenue du Chemin-de-Fer, Epinay-sur-Seine.

Picquigny

Le 27 janvier 1920, les membres du S. P. C. F. de Picquigny, se sont réunis à l'effet de former leur groupe.

Ont été nommés à l'unanimité :

Président : Vilain Victor.

Secrétaire : Bourgy André. Trésorier : Rousseau.

Dans cette même réunion, les vœux suivants ont été adoptés :

1^o Aboutissement, dans un délai aussi bref que possible, de l'échelle des traitements et fixation de la retraite à 50 ans;

2^o Octroi, comme sur certains réseaux, d'une carte de circulation à chaque agent en service.

Le groupe a décidé également l'adhésion à la Confédération Française des Travailleurs chrétiens.

Le 11 mars 1920, les membres du S.P.C.F. de Picquigny tenaient leur réunion mensuelle.

De l'enquête menée par les membres, il résulte que la grève n'a eu aucun effet dans la région.

Le groupe formule ensuite le vœu qu'une démarche soit faite auprès de la commission paritaire en vue du relèvement de la huitième à la septième catégorie, des agents de la station d'Haugest.

PAGE CHEMINOTE

Un exemple à suivre

Nous recevons la lettre suivante :

« Veuillez trouver ci-inclus un modeste mandat pour la Caisse de propagande du Syndicat. Le montant, prix d'une journée de travail, a été prélevé sur la prime accordée par le réseau à tous les cheminots restés à leur poste durant les jours de grève. Tant de fois l'argent est l'instrument du mal que je saisiss cette occasion de le faire servir au bien. »

Beau geste féminin que nous souhaitons voir imiter par chaque syndiquée !

Qu'on veuille bien en parler dans les groupes. La cotisation mensuelle est aussi minime que possible et très inférieure à celle d'autres syndicats. Les journées de grève payées le double fournissent le moyen, sans faire de sacrifice, de venir en aide à notre Caisse de propagande. Que chacune ouvre la main largement, les calculs mesquins ne sont pas les nôtres.

Avis divers

De différents côtés, à l'Etat, on nous demande si les journaux, *La Nouvelle Locomotive* et *Le Cheminot de France*, continueront à paraître tous deux. Oui, qu'on le comprenne bien ainsi : les quatre groupements, dont fait partie le S.P.C.F., qui ont formé l'Union nationale sont et resteront autonomes; mais en vue d'une action plus forte, ils se sont unis, renouvelant le geste du Bloc national des élections législatives.

Le bureau de l'Union nationale se compose de représentants des quatre groupements. Les démarches au Ministère des Travaux publics ou à la Chambre auprès du Comité de Défense des Chemins de fer sont faites en commun; il s'y trouve toujours au moins une dame.

Nous informons les groupes de province que les intérêts féminins sont soutenus et défendus comme il convient. En ce qui concerne l'échelle de traitement, le principe est admis au ministère : à rendement égal, salaire égal (audience du 8 mars, communication de M. de Pontevès). A ce jour, 18 mars, il reste à en déterminer la juste application.

Les Présidentes de groupes sont invitées à se procurer, sur la caisse du groupe, les livres suivants, pour la formation sociale des syndiquées et la propagande :

Petit Manuel d'éducation syndicale, édité par l'Action Populaire, 51, rue Saint-Didier;

La C.G.T., par Pierre Labaume.

La Lumière se fait, par un Poilu, édité par Diéval, 57, rue de Seine.

Adresser les commandes au Siège social, 5, rue Cadet.

LA GRÈVE

Quoique la grève fasse déjà partie du passé, nous avons pensé qu'il était utile de retracer son histoire du point de vue de notre organisation.

Lorsque le 22 février, nos camarades de Ville-neuve-Saint-Georges vinrent nous mettre au courant de la situation, nous ne pensions pas que le mouvement prendrait une extension telle que la vie économique du pays en serait arrêtée pour quelque temps.

Le mouvement prit rapidement une ampleur qui devint inquiétante et chaque jour nous apprenions des défections nombreuses.

La grève était effective le 25 sur le réseau P.L.M. et le soir même l'Union nationale des Groupements de Défense professionnelle des Cheminots tenait une réunion.

La situation montrait un mouvement déclanché par une union de syndicats sans appui certain de l'organisation centrale; le Conseil estimait de son devoir de réserver son action tout en étant prêt à intervenir.

La Commission exécutive avait pleins pouvoirs pour agir.

L'attente ne fut pas longue; le 26 à 3 heures, le bruit courut avec persistance que l'ordre fédéral de grève était lancé, la Commission exécutive se réunit aussitôt et décida de lancer dans la presse l'appel suivant :

« Un mouvement de grève nettement révolutionnaire prenant comme prétexte une punition infligée à un ouvrier vient de se déclencher.

« Cheminots, après cinq ans de lutte contre l'ennemi, serez-vous les promoteurs de la guerre civile? Nous ne le croyons pas.

« Cheminots, les syndicats groupés dans l'Union nationale des Groupements de Défense professionnelle des Cheminots, vous disent : Restez à votre poste.

« Restez à votre poste pour assurer le ravitaillement de votre pays.

« Restez à votre poste pour que la France ne perde pas le bénéfice de la lutte effroyable.

« Restez à votre poste parce que c'est votre devoir. Nous vous le disons.

« N'est-il pas nécessaire que l'ordre et la justice règnent sur la terre de France. »

La Commission exécutive.

Une démarche auprès du Ministre des Travaux publics fut faite pour lui demander d'assurer la liberté du travail, ce qui fut promis aussitôt.

En même temps, nous apprenions que l'ordre de grève n'avait pas été lancé par la Fédération.

Le Président du Conseil rentrait à Paris le soir même et devait recevoir les représentants de la Fédération aussitôt.

Nous devions nous tenir prêts.

Le 27 février, le mouvement prenait de plus en plus d'ampleur; le bureau décidait d'adresser aussitôt à tous les groupes un télégramme ainsi conçu :

« Ordre syndical, tous au travail, nous renseigner télégraphiquement sur situation. »

Les bureaux des groupes parisiens étaient convoqués pour le soir même au Siège social, 5, rue Ca-

det, un compte rendu fut donné des démarches faites, des décisions prises, la réunion se termina sur le vote de l'ordre du jour suivant :

« Les délégués des groupes parisiens du Syndicat professionnel des Cheminots de France, 5, rue Cadet, Paris (affilié à l'Union nationale des Groupements professionnels de défense des Cheminots), réunis au Siège, le 27 février, à 19 heures;

« Approuvent les démarches faites par leurs délégués, décident la continuation du travail, malgré les menaces et les injonctions des groupements révolutionnaires. Dans ce but insistent pour que la liberté du travail soit assurée, plusieurs de leurs adhérents n'ayant pu continuer leur service malgré leur volonté, invitent ceux qui en seraient empêchés à signaler leur cas au siège; se séparent au cri de : « Vive la France! »

Le 28 février, l'ordre de grève était lancé par la Fédération et la C.G.T. était saisie de la situation. Le bureau, en présence de ces faits nouveaux, demanda une réunion du Comité confédéral des Travailleurs chrétiens, elle fut décidée pour le dimanche 29, à 10 heures du matin.

Dans cette journée du 28 arrivèrent de nombreuses réponses aux renseignements demandés, et le soir même nous avions la certitude que tous nos camarades étaient à leur poste.

En comité confédéral, après les explications nécessaires fournies par plusieurs de nos camarades, un examen de la situation générale fut entrepris et quelques dispositions furent prises. Une démarche auprès du Président du Conseil fut décidée et eut lieu le soir même.

Au cours de cette entrevue, le Président du Conseil donna à nouveau l'assurance que la liberté du travail serait assurée.

Le 1^{er} mars, la Commission exécutive de l'Union nationale décidait de lancer un nouvel appel :

« L'Union nationale des Groupements de Défense professionnelle des Cheminots, comprenant :

« Le Syndicat professionnel des Employés de Chemins de fer;

« Le Syndicat professionnel des Cheminots de France;

« Le Syndicat corporatif des Chemins de fer de l'Etat;

« L'Union professionnelle des Mécaniciens et Chauffeurs du Nord;

« Proteste énergiquement contre le mouvement « criminel » de grève dans les chemins de fer, déclanché par la Fédération pour un motif futile, dans un but purement politique et « révolutionnaire », tendant à ruiner le pays déjà si éprouvé par la guerre.

« Invite d'une façon pressante tous ses adhérents à ne pas abandonner leur poste, dans l'intérêt supérieur du pays.

« Fait appel à l'opinion publique pour l'aider, de toutes ses forces, à combattre les menées des agitateurs extrémistes, responsables de cet acte de sabotage national. »

LA COMMISSION EXÉCUTIVE.

La grève était terminée le même jour par la signature d'un compromis qu'un de nos camarades

commente plus loin. Aussitôt le bureau du Syndicat s'empressait de saisir les Compagnies de certaines situations; une lettre, dont voici la teneur, leur était adressée aussitôt:

Paris, le 3 mars 1920.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Nous avons l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur nos camarades restés à leur poste à l'heure où d'autres le désertaient.

Par suite de cette situation nos camarades ont fait un effort supplémentaire pour pallier aux difficultés de la situation créée.

Nous apprenons que nos camarades et nous sommes heureux de le porter à votre connaissance, ont compris tout leur devoir et ils sont restés jusqu'au bout de l'effort possible en service.

Nous savons que des journées de 12, 14 et 20 heures ont été volontairement faites.

C'est pourquoi nous vous demandons ce que vous comptez faire pour ces agents.

Nous ne vous demandons aucune récompense, car on ne peut aucunement récompenser le devoir, mais nous estimons qu'en raison du service exceptionnel assuré, ce service soit payé à un tarif exceptionnel.

Nous vous soumettons cette idée, certain qu'elle a déjà dû être votée.

Nous vous serions obligé de nous renseigner très rapidement pour nous permettre de le faire connaître à nos camarades.

Le lendemain, nous recevions de la Compagnie du P.-L.-M. la lettre suivante :

Paris, le 4 mars.

Monsieur le Secrétaire général du Syndicat professionnel des Cheminots de France.

Par lettre du 3 courant, vous avez bien voulu appeler mon attention sur vos camarades qui sont restés à leur poste à l'heure où d'autres le désertaient et sur l'opportunité qu'il y aurait à leur tenir compte de l'effort supplémentaire qu'ils ont eu à fournir.

Nous avions eu déjà la même pensée et je ne puis mieux faire, pour répondre à votre désir, que de vous remettre ci-joint un exemplaire de mon ordre du jour du 2 mars annonçant aux agents de tous grades qui ont rempli leur devoir sans la moindre défaillance que le Conseil d'administration de notre Compagnie, désireux de leur marquer sa gratitude, avait décidé de leur accorder une gratification égale à un mois de traitement.

Veuillez agréer...

Le Directeur général de la Compagnie,
Signé : MARGOT.

ORDRE DU JOUR :

Le Directeur général, s'adressant aux agents demeurés fidèles au cours de la grève, d'un caractère nettement révolutionnaire, qui vient de se produire à la suite d'un acte d'indiscipline, tient à féliciter tous ceux qui sont restés fermes dans leur devoir. Il se rend compte de l'effort moral qu'il leur a fallu faire pour essayer de ramener les agents égarés et du supplément de travail qu'ils ont dû produire pour maintenir la circulation sur toutes les lignes du Réseau.

Le Conseil d'administration s'associe entièrement à ces sentiments et, pour marquer sa gratitude aux agents de tous grades qui ont rempli leur devoir sans la moindre défaillance, il leur

accorde une gratification égale à un mois de traitement fixe.

Cette gratification sera payée avec la solde du mois de mars.

La réorganisation du service, après le trouble résultant des déplorables événements de ces jours derniers, va nécessiter un nouvel et vigoureux effort. Le Directeur général fait appel en toute confiance à ceux dont l'attitude courageuse et énergique vient de resserrer encore les liens de mutuelle affection qui les unissaient à leurs chefs; il compte sur leur dévouement et sur leur fermeté dans le commandement pour poursuivre, d'un commun effort, une tâche qui, aujourd'hui comme pendant les rudes années de la guerre, n'est rien de moins que le salut du pays.

Le présent ordre du jour sera distribué personnellement à tous les agents restés fidèles.

Paris, le 2 mars 1920.

Le Directeur général de la Compagnie,
M. MARGOT.

Le 8 mars nous recevions de la Compagnie du Midi cette lettre :

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

En réponse à votre lettre du 3 mars courant, je m'empresse de vous faire connaître que le cas de vos camarades que vous me signalez n'a pas été perdu de vue. Il est bien dans mes intentions de tenir compte aux agents demeurés à leur poste, du travail supplémentaire qu'ils ont pu fournir, ainsi que du risque que certains d'entre eux ont pu courir dans l'accomplissement de leur devoir.

Agréez, Monsieur...

LE DIRECTEUR DE LA COMPAGNIE.

Le Directeur de la Compagnie de l'Est faisait appeler nos camarades du Bureau de Section et leur faisant part de la lettre que nous lui avions adressée, leur déclarait ne vouloir connaître qu'eux.

Sur cette question, nous élevons une protestation énergique.

S'il est logique que des revendications particulières à un réseau soient défendues par le Conseil ou le Bureau de la Section de Réseau, il est non moins logique que dans un ordre général il est du devoir du bureau du Syndicat d'intervenir.

La grève ayant affecté tout les réseaux, il appartient au bureau du Syndicat seul d'intervenir. Nous regrettons que des Compagnies n'aient pas compris cette situation.

Nous protestons également contre l'attitude de la Compagnie du Nord et nous invitons nos camarades de ce réseau à intervenir énergiquement dans la prochaine audience qu'ils obtiendront.

Les renseignements complémentaires leur seront fournis à cet effet et dans notre prochain numéro nous donnerons à nos camarades la réponse de la Compagnie.

Dans ce mouvement qui a heureusement avorté, l'action du Syndicat professionnel des Cheminots de France fut efficace : de tous côtés, la volonté de tous fut faire respecter la liberté du travail et l'attitude de nos camarades servit d'exemples à beaucoup.

Après avoir relaté l'action du bureau syndical, il est instructif de montrer la grève en province.

La circulaire n° 2 demandait des renseignements à ce sujet, il est très regrettable que les groupes n'aient pas répondu en totalité à l'appel qui leur était adressé.

Section de Réseau Est

Nogent-sur-Marne. — Grâce à l'activité de nos camarades, principalement du jeune secrétaire de groupe, le service fut assuré tant bien que mal.

Une affiche fut rédigée et placardée aussitôt en réponse à certaines insinuations malveillantes.

Meaux. — La grève a complètement échouée, 17 grévistes sur un syndicat de 160 membres.

Reims. — Nos camarades s'opposèrent de toutes leurs forces au mouvement gréviste; ils protestèrent par voie d'affiches et dans la presse et leur attitude décida bon nombre d'indécis à continuer le travail.

On évalue à un cinquième le maximum de grévistes et ces derniers n'appartenaient aucunement à un emploi technique.

Un pareil résultat est dû au dévouement des membres du bureau de Reims.

Pantin. — 25 0/0 du personnel en grève, nos camarades du groupe restèrent au travail.

Château-Thierry. — 40 0/0 des mécaniciens et chauffeurs en grève; la presque totalité des ouvriers; 70 0/0 des agents d'exploitation; 20 0/0 des agents de la voie.

Nos camarades ont fait apposer des affiches de protestation.

Châlons-sur-Marne. — Le mouvement ne commença que le 29 février sur l'ordre fédéral; à la réunion où fut décidée la grève, il n'y avait pas le quart des fédérés, ceci prouve le peu d'empressement des agents à suivre le mouvement.

Nos camarades châlonnais firent insérer dans les organes locaux une protestation énergique; une action vigoureuse fut entreprise en faveur de la continuation ou de la reprise du travail.

Cette action a produit des résultats appréciables, malgré les nouvelles les plus invraisemblables qui circulaient en ville.

Le travail reprit le 3 mars au matin.

La grève n'avait pas réussi là non plus.

Saint-Florentin-Ville. — Un tiers du personnel en grève.

Saint-Florentin-Vergigny. — Un tiers du personnel en grève. Aux environs de Saint-Florentin. Peu de grévistes en général.

Bar-le-Duc. — Tous nos camarades sont restés au travail et ont ainsi entraîné un grand nombre d'agents.

Blainville-la-Grande. — Très peu de grévistes.

Neufchâteau. — Aucun gréviste.

Chaumont. — Peu de grévistes, situation calme.

Troyes. — Nos camarades sont restés à leur poste.

Romilly-sur-Seine. — La situation est restée normale.

Lunéville. — La grève n'a eu aucun effet.

Lure. — Nos camarades nous apprennent que la situation est restée bonne et qu'eux sont restés au travail.

Nancy. — L'ordre de grève a été très peu suivi, tous nos adhérents sont restés à leur poste.

Epernay. — Depuis le déclenchement du mouvement sur le P.-L.-M., tous les cheminots attendaient d'un moment à l'autre l'ordre de grève que devait envoyer la Fédération.

Une petite répétition eut même lieu la semaine précédant la cessation du travail. Une fausse manœuvre de la sirène fit sortir tous les ouvriers des

ateliers, qui se rassemblèrent dans l'allée centrale. Mais ce n'était qu'une fausse alerte. Force fut de reprendre le travail.

Le samedi soir, 28 février, l'ordre était arrivé. Aussitôt le groupe déléguait son secrétaire auprès du sous-préfet pour lui demander de prendre toutes mesures pour assurer la liberté du travail.

L'assurance en fut donnée sous condition d'éviter toute provocation.

Le dimanche, une permanence fut établie; une affiche fut rédigée et la presse eut communication de l'ordre du jour voté.

Le 1^{er} mars. Mais laissons la parole à nos camarades: « Lorsque nous arrivons un peu avant 7 heures, environ 400 ouvriers sont rassemblés devant l'entrée. Nous en remarquons qui ont leurs habits de travail sous le bras. Aucun cri, c'est le calme complet. Comme nous approchons de la grille d'entrée, nous remarquons les membres du comité de la Fédération qui passent en revue les ouvriers qui entrent aux ateliers et dont les noms sont pointés dès qu'ils franchissent la porte. Nous passons tranquillement sans que nous entendions quoique ce soit. »

Sur 1.600 ouvriers, 1.200 grévistes.

A 11 heures, nous sortons au milieu de la haie formée par les grévistes, qui gardent toujours le calme. Même assistance à la rentrée à 1 heure. Quelques rentrées de plus.

Le soir, sortie sans incident.

2 mars. Toujours la même affluence de spectateurs. Nous défilons devant le comité et les pointeurs qui continuent le même travail que la veille.

Il n'y a pas de rentrées nouvelles, si ce n'est quelques unités qui ont eu le courage d'entrer au travail malgré les vingt paires d'yeux qui se braquent sur le « jaune » qui ose ainsi méconnaître l'ordre de grève.

Dans la matinée, nous apprenons que la grève est terminée, mais la rentrée n'a lieu que le 3 mars.

L'ordre n'a pas été troublé pendant ces deux jours. Tous ceux qui n'ont pas eu peur de passer le « barrage » formé par le comité de la Fédération ont pu entrer et sortir très librement, mais combien n'ont pas osé subir le regard de ces messieurs? On ne saurait le dire, mais ce que l'on peut affirmer, c'est qu'ils sont nombreux ceux qui avaient le désir d'aller travailler et qui, par peur des représailles ou pour s'éviter des disputes, ont cru plus sage de retourner à la maison.

Mais si la Fédération a obtenu un succès relatif aux ateliers, elle a subi un échec complet au Dépôt et quelque chose de très approchant à la gare où 90 0/0 des agents ont travaillé.

Section de Réseau Etat

Paris. — Sous l'action révolutionnaire des extrémistes de la Fédération qui, au cours des derniers mois, avaient conquis une influence prépondérante dans les syndicats parisiens, le mouvement de grève a pris une ampleur relativement importante à Paris et dans la Banlieue R. D.

Les effets ont paru s'en faire sentir d'une façon plus sensible dans les services du matériel et traction, plus directement touchés par la propagande des syndiqués des ateliers. Dans ceux-ci, le chômage a été presque général bien avant l'ordre de grève de la Fédération.

Les équipes de conduite (mécaniciens et chauffeurs) ont été réduites dans des proportions variant de 75 à 90 0/0 suivant les dépôts.

Au service de l'exploitation, les défections, pour être moins nombreuses, ont cependant été en nombre suffisant pour provoquer une très grande perturbation; dans le personnel des trains (conducteurs, gardes-freins, etc.), il y a eu jusque 75 0/0 d'absence pendant les trois premiers jours. Le personnel des gares a été moins atteint. Il est à noter que la très grande majorité des agents qui ont cessé le travail (de bon gré ou de force) paraissaient ignorer les véritables raisons de cette grève que beaucoup, même parmi les grévistes, désapprouvaient.

Aussi notre opinion personnelle, étayée sur divers faits, est que si l'administration avait su faire à temps un appel plus pressant à son personnel pour l'engager à se désolidariser des partisans du désordre, si la liberté du travail avait été garantie et assurée d'une façon moins hésitante, les défections auraient été réduites dans une très grande proportion.

D'autre part, l'attitude équivoque de certains chefs d'unités (sur laquelle nous aurons vraisemblablement à revenir) a pu être interprétée par le personnel subalterne comme une incitation tacite à cesser le travail.

A notre connaissance, non seulement aucun de nos adhérents n'a pris part au mouvement, mais au contraire plusieurs de nos amis ont contribué à en atténuer la portée en fournissant pendant toute la durée du conflit un effort très supérieur à leur tâche réglementaire.

Argenteuil. — Centre très important en raison de la gare de triage et de la proximité de Paris.

75 0/0 des cheminots ont fait grève, les jeunes sans aucune formation sociale et sans le moindre sentiment de solidarité, cédant seulement à la crainte.

Le secrétaire du groupe, dans ses remarques sur la naissance du mouvement de grève, nous fait tenir des renseignements psychologiques très intéressants.

La crise économique a sévi particulièrement dans cette région parisienne, et nos camarades ayant à peine de quoi vivre ont écouté les quelques extrémistes qui leur ont soufflé cette mentalité de révolte.

A cela ajoutons que l'élément jeune, après avoir souffert pendant cinq années de guerre, n'ayant aucune formation sociale et ne recevant comme salaire qu'un traitement dérisoire, offrait un terrain de culture favorable aux idées révolutionnaires. Ces remarques permettent d'apprécier à leur juste valeur les résultats de l'ordre fédéral.

Sotteville. — Quoique déclarée le 28 février, à 14 heures 30, la grève n'a été effective que le 1^{er} mars.

Aux ateliers, 90 0/0 des ouvriers ont fait la grève.

A la reprise du travail, malgré leurs promesses de ne se livrer à aucune brimade, les grévistes ont demandé à leurs contremaîtres et chefs d'ateliers de déplacer les non grévistes.

Sur une intervention du président du groupe, la mesure n'a pas été suivie d'effet.

Nos camarades ont par leur action modéré les mouvements des grévistes sottevillais.

Saintes. — A la suite d'une réunion tenue le 27 février, à 20 heures, la grève fut déclarée pour le lendemain aux ateliers et à la traction, la voie et l'exploitation suivirent.

Le plus grand calme a été observé par les grévistes, tout au moins pendant la grève, et cela sur

les recommandations du principal militant qui, s'il est révolutionnaire, libertaire même, n'est pas un imbécile.

Tous sont menés par lui comme des moutons par un berger. Deux réunions par jour, en plein air, jusqu'à la fin. Le travail a été repris le 3 mars, à 13 heures. Ce jour-là, à 11 heures, tous les grévistes sont venus, drapeau rouge déployé, se masser aux sorties des ateliers et des bureaux d'arrondissements. Aucun incident ne s'est produit.

Après la reprise du travail, les grévistes ouvriers ont commencé leurs services contre ceux de leurs camarades restés au travail. Déménagement des outils et des établis, sous l'œil indifférent, ou même approuvé, de contremaîtres, sous-chefs et chefs d'ateliers. Les représailles ont continué jusqu'au moment où le chef de service d'arrondissement est intervenu. Tout est alors rentré dans le calme.

A l'annonce de la révocation de leur tribun Dejonkère, un des futurs délégués à la « dictature du peuple », nouvelle menace de grève, sans suite.

Mais, à l'occasion de sa réintégration, crise de délire, gerbe de fleurs, conduite en masse avec musique syndicale et drapeau rouge.

En somme, à part quelques incidents isolés, calme partout.

Rennes. — La grève n'a eu aucune importance, quelques grévistes les bras croisés, et c'est tout.

Section de Réseau Midi

Bordeaux. — L'ordre de grève est arrivé le 28 février au matin. Le travail cesse le même jour à 15 heures aux ateliers, à la traction le service cesse à la rentrée des machines; aucun incident grave à signaler.

Nos camarades ont continué à travailler malgré les grévistes.

Béziers. — Le secrétaire fédéral, dès le 27 février, faisait apposer un appel à la population bittoise, l'invitant à ne pas voir dans la grève une grève politique, mais le public a fait rapidement justice de cette invitation.

Dès le 27, les réunions se succédaient, mais l'ordre de grève n'arrivait pas, on apprenait que la grève s'étendait et... l'ordre de grève n'arrivait pas encore. Le délégué avait sans doute été semé en route, victime du sale travail qu'il faisait. Bref, dans la nuit du 1^{er} au 2 mars, l'ordre arrivait, mais il faisait long feu.

Ce fut le mardi seulement dans la matinée que le mouvement devint effectif, et encore!

Le travail reprit le lendemain.

En résumé, à la traction, grève complète; à l'exploitation et à la voie, 10 0/0 de grévistes.

Narbonne. — Au service de la traction, 90 0/0 de grévistes; au service de l'exploitation, 30 0/0.

Cette. — La moitié des agents en grève.

Bédarieux. — Peu de grévistes et à l'exploitation seulement.

Tournemire. — Peu de grévistes.

Carcassonne. — Très peu d'agents en grève.

Perpignan. — Grève générale à la traction.

Lézignan. — Un quart du personnel en grève.

Séverac-le-Château. — L'ordre de grève était attendu depuis quelque temps et, dès le 29 février, les fédérés se tenaient sur le qui-vive.

Le 1^{er} mars eut lieu une réunion où l'on vota la grève. La presque totalité des ouvriers du Dépôt et des mécaniciens et chauffeurs fit grève, alors

qu'à l'exploitation il y eut peu de grévistes.

Le 2 mars, au cours d'une réunion à laquelle assistait le délégué départemental de la C. G. T., on discourut fort sur la grève lorsque... arriva l'ordre de reprendre le travail.

La grève était terminée.

Quelques incidents peu graves marquèrent la grève à Séverac.

Section de Réseau Nord

La grève sur le Nord n'a eu aucune répercussion, sauf à Paris et dans la banlieue où le service fut tout de même assuré.

Section de Réseau P.-L.-M.

Sur ce réseau, où la grève fut presque générale, nos camarades sont restés résolument au travail; leur attitude décidée a encouragé un grand nombre de fédérés et de non syndiqués à faire comme eux.

Melun. — La grève n'a pas réussi, car aucune défection ne s'est produite dans le service de l'exploitation, mais elle a donné lieu à deux incidents. Nous laissons à ce sujet la plume à notre camarade président du groupe:

Le 27, à 19 heures, nous avons votre dépêche nous disant d'être tous au travail. Mais les postières ayant reçu cette dépêche, et confondant le S. P. C. F. avec la Fédération, crurent à un ordre de celle-ci et téléphonaien à la Préfecture que la grève était finie. Le lendemain matin, le secrétaire général de la Préfecture vint trouver le chef de gare, s'étonna et nous en fit part. Je lui montrai votre dépêche en lui demandant s'il n'y avait pas confusion. Ce qui était. Mais M. le commissaire spécial des chemins de fer nous félicita et promit de nous assurer la liberté du travail.

A la réunion du groupe, nous avions décidé de faire insérer dans le *Seine-et-Marnais* un article contre la grève; samedi nous décidâmes de faire une vingtaine d'affiches de protestation. Nous pensions nous cotiser pour payer les frais d'affiches, mais quelle ne fut pas ma stupéfaction lorsque le lendemain matin un monsieur m'apporta 340 fr. recueillis lors de l'affichage. Sur la demande du donateur, de nouvelles affiches furent imprimées pour Melun, Fontainebleau, Provins, Corbeil, Verneuil-l'Etang, Lieusaint, etc.

La collecte atteignait le 3 mars la somme de 468 fr.

Dijon. — Nos camarades de Dijon, sous l'impulsion énergique de leur président, tinrent tête au plus gros orage. Dijon étant le centre d'action de l'Union des Syndicats P.-L.-M. « Pour les journées de grève, écrivait notre ami Denis, tout a bien marché. Malgré les insultes sur la voie publique et dans la presse socialiste, les menaces, les patrouilles de grévistes devant mon domicile le jour et la nuit, je suis sain et sauf. Grâce au vice-président et à son fils et au trésorier. Ils furent pendant toute la grève mes fidèles compagnons. Dijon fut à deux pas de la révolution, les cheminots ont brisé la révolution en restant au travail. »

Le secrétaire du groupe nous donne également de bonnes nouvelles.

Saint-Etienne. — La grève a commencé dans certains services le mercredi 25 et le 26 au matin elle était générale. La reprise a eu lieu le jeudi 4 mars, à 5 heures du matin.

Pas de défection dans les bureaux d'exploitation et de traction.

Au dépôt des machines et ateliers annexes, grève presque générale.

A la gare, même situation.

Tous nos camarades sont restés au travail aussi bien à Saint-Etienne qu'à Roanne, Saint-Chamond, Grand'Croix, etc.

Avignon. — Tous nos camarades sont restés à leur poste, environ 40 à 50 % du personnel a fait grève.

Besançon. — Nos camarades ont continué le travail.

Montpellier. — Les deux tiers du personnel ont fait grève surtout à l'exploitation, mais nos camarades sont restés à leur travail.

Marseille. — La situation fut très sérieuse à Marseille; aucune défection parmi nos camarades.

Ambérieu. — La grève a eu peu de succès et tous nos camarades ont continué de travailler.

Villeneuve-Saint-Georges. — Point de départ au mouvement de grève, nos camarades des ateliers principalement furent en butte aux insultes et aux menaces, pendant quelques jours ils ne purent entrer aux ateliers que l'Ingénieur avait fait fermer, mais à force d'insistance ils réussirent à reprendre le travail.

Dans les gares, nos camarades ont eu à assurer un travail pénible, mais aucune défection n'est à signaler.

Section de Réseau P.-O.

Paris-Austerlitz, Ivry et Orsay. — Aucun de nos camarades n'a cessé le travail. Au service des trains 50 % de grévistes, aucune défection dans les bureaux.

A Ivry, peu très peu de service.

A l'entretien, l'exemple de nos adhérents a entraîné la reprise du travail par un certain nombre.

Paris-Denfert. — Nos camarades sont restés au travail. Au dépôt, nos camarades en continuant le travail ont tracé une ligne de conduite qu'un certain nombre a suivie.

Brive. — Grève générale; quelques-uns de nos camarades furent entraînés dans le mouvement.

Les services de l'exploitation et de la voie ne furent touchés que partiellement.

Tours. — Tous nos adhérents sont restés au travail.

Montluçon. — La grève n'a eu que très peu d'effet, le service de l'exploitation à très peu souffert du mouvement, le service de la traction a été plus atteint mais grâce au dévouement de nos camarades le service a pu être assuré.

Poitiers. — La grève a été presque générale, nos camarades ont assuré un service très restreint.

Nantes. — Aucune défection parmi nos adhérents.

Toulouse. — Situation très calme, nos camarades sont restés au travail.

Orléans. — Grève générale sauf pour nos camarades.

Cahors. — Aucune défection parmi nos camarades.

Angers. — 80 % de grévistes; tous nos adhérents figurent dans le personnel resté fidèle au poste.

Section de Réseau Ceinture

Un de nos camarades auquel nous avions demandé ses impressions sur la grève, nous adresse la lettre suivante:

La Grève — Ses conséquences — Conclusions

MON CHER AMI,

Vous me demandez mes impressions sur la grève qui éclata le 26 février pour se terminer le 2 mars.

La question que vous me soulevez me paraît délicate, aussi vous m'excuserez si je ne puis m'étendre longuement n'étant pas un intellectuel, je tâcherai que les quelques lignes que j'écris soient aussi brèves et aussi claires que possible.

Je n'ai connu l'affaire Campanaud que par la voie de la presse, ce cheminot fédéré employé aux ateliers de la Compagnie P. L. M., à Villeneuve-Saint-Georges, sollicitait 2 jours de congé pour se rendre à un congrès syndicaliste, permission refusée; malgré le refus M. Campanaud partit quand même; résultat, deux jours de mise à pied. Et qu'arrive-t-il? Certains meneurs en profitèrent pour déclencher la grève sur le réseau P. L. M., qui a eu sa répercussion sur d'autres réseaux, causant ainsi perturbation dans la France entière. Cette grève était-ce pour raisons de salaires ou professionnelles? A mon avis non, et beaucoup le partagent.

Je fais partie du service sédentaire et dans tous nos bureaux, un seul cas de grève a été constaté, pas de sanctions, sur la ligne quelques défections, voici ce que j'ai à ma connaissance. Après ces quelques jours d'interruption de travail, sauf quelques exceptions chacun rejoint son poste en songeant que cette manœuvre politique causait du déficit par millions.

Comme conclusions : je ne suis pas partisan de ces menées politiques ou révolutionnaires, de cette lutte qui existe entre le capital et le travail; je réprouve cette manière de faire, je désire et je souhaite la paix entre tous les travailleurs quels qu'ils soient; une collaboration étroite dans le travail, ces principes seuls peuvent guérir les plaies dont souffre la grande nation française.

Je crois, cher ami, que nous sommes d'accord sur ce sujet.

UN CEINTURON.

Section du Contrôle Commun

Du contrôle commun nous recevons la note ci-dessous :

C'est une vue d'ensemble qui résume le plus exactement l'attitude du Contrôle commun pendant cette grève. Il eut été difficile de scinder les deux courants syndicaux qui s'y partagent les esprits tant, dans cette circonstance, leur manifestation extérieure a été identique dans l'ordre absolu.

Nous, étions à notre place éclairés sur le vrai motif de ce mouvement qui ne pouvait échapper au plus simple bon sens, et c'est je crois pour cette raison et non par couardise, comme d'aucuns l'ont voulu dire, que « tous » ou presque tous (je ne prétends pas ici me faire l'écho de la conscience de chacun, certains auraient peut-être à m'en vouloir

d'interpréter à tort leurs sentiments), ont eu l'impression, nette ou confuse, qu'on les voulait entraîner dans une voie fausse, dangereuse ou la société leur patrie, leur famille, et eux-mêmes paieraient trop cher les prétextes avantages dont on colorait les vrais raisons de la funeste manœuvre pour y entraîner les meilleurs.

Il est nécessaire de tirer maintenant les leçons de cette grève, un de nos camarades a bien voulu les noter ci-après :

Une Victoire à la Pyrrhus ou les Leçons d'une Grève

Quand le 2 mars dernier, les cheminots grévistes ou non ouvrirent leur journal, ils durent éprouver une certaine perplexité en lisant les « communiqués » relatifs à la cessation de la grève.

A la première page, leurs yeux tombèrent d'abord sur ce que l'on pourrait appeler le « Communiqué officiel », puisqu'il émanait du Gouvernement, sèche énumération en 5 articles des conditions de reprise du travail.

C'est ce document que nous nous proposons d'analyser mais pour la clarté de notre démonstration, nous croyons nécessaire de donner auparavant la substance du deuxième communiqué relatif au même objet, celui-ci émanant de la Commission administrative de la C. G. T., et revêtant de ce chef un certain caractère d'officialité lui aussi.

Voici ce qu'on y lisait :

« La C. A. de la C. G. T. a reçu à minuit la délégation de la Fédération des Chemins de fer venue lui rendre compte de la situation résultant des négociations entreprises au cours de la journée. « Les délégués de la Fédération ont fait connaître que, sur tous les points, satisfaction était accordée à leurs revendications et qu'en conséquence, la reprise immédiate du travail était décidée sur tous les réseaux. »

On voudra bien ne pas perdre de vue le texte des passages soulignés dans la note de la C. G. T.

Ceci dit, revenons sans autre préambule à notre premier communiqué et disséquons-le, article par article :

Article premier. — Respect des droits syndicaux. — Enregistrons avec enthousiasme cette tardive victoire, bien que jusqu'ici, nous avions toujours cru que ce texte figurait déjà dans une certaine Loi, vieille de 36 ans. De plus, prenons note que la situation (sans doute celle des élégués syndicaux) sera réglée pour l'avenir. Depuis sa naissance, le

S. P. C. F., a inscrit cette revendication à son programme.

Art. 2. — Application dans leurs grandes lignes des projets d'échelle et statut de la Fédération, etc. — Quoi?... mais, c'était donc du bourrage de crâne, le titre sensationnel de la « Tribune » de février, qui annonçait triomphalement à ses « Fidèles », que grâce à l'action persévérente de l'Organisation, satisfaction était accordée sur tous les points aux desiderata de la Fédération! C'est d'ailleurs l'argument que n'ont pas manqué d'invoquer les syndiqués non grévistes pour donner une justification suffisante à leur attitude.

On spécifie en outre que, sur ce point, les directeurs des Compagnies sont aussi pressés d'aboutir que la Fédération elle-même. C'est un son de cloche un peu différent de ce qu'on nous avait dit jusqu'alors.

Art. 3. — Institution de commissions paritaires spéciales aux Compagnies secondaire. — Je n'insiste pas sur cet article resté absolument en dehors de la question, avant comme après.

Art. 4. — Régime futur des Chemins de fer. Les directeurs déclarent qu'ils ne peuvent traiter cette question qu'avec le Gouvernement qui pourra prendre tel avis qu'il jugera utile.

Ici, je dois avouer que malgré toute ma bonne volonté je n'ai pas réussi à découvrir dans ce texte l'apparence même d'un succès à l'actif de la Fédération — à moins d'admettre que ce grandiose projet de « NATIONALISATION » au sujet duquel on nous a tant rebattu les oreilles, n'était qu'une vaste blague uniquement destinée aux bons gogos et entretenir une certaine effervescence, si utile à quelques exaltés.

Après avoir bien lu et relu ce fameux article, j'ai, malgré ma déception, éprouvé un certain sentiment de satisfaction en constatant les prétentions si raisonnables de la Fédération, car enfin, puisqu'elle a obtenu gain de cause sur tous les points — et nous n'avons pas le droit de mettre en doute ses communiqués — c'est donc que le texte adopté est une de ses suggestions. Nous en retiendrons surtout que, lors de la discussion du régime futur des chemins de fer, le Gouvernement pourra consulter divers groupements organisés, sans doute les Commissions parlementaires, les Chambres de commerce, les Ligues de voyageurs, le S. P. C. F. et vraisemblablement, la Fédération nationale des Travailleurs des Chemins de fer de France, des Colonies, etc..., etc..., si à cette époque, elle figure encore comme groupement professionnel. Quoi qu'il en soit, nous nous reprocherions de ne pas lui adresser, dès maintenant nos bien sincères félicitations pour avoir réussi à faire admettre enfin des revendications aussi justifiées et nous lui faisons bien volontiers amende honorable de nos injustices à son égard quand, par ignorance, nous lui avons parfois attribué des prétentions exagérées.

Art. 5. — Les journées de grève ne seront pas payées, etc...

Ah! mais, cette fois, je ne comprends plus!!! Vous

avez bien retenu que la Fédération a obtenu satisfaction sur tous les points!!!

C'est donc bien elle qui a mis cette condition à la reprise du travail!

Ah! superintègre Fédération! quelle sublime leçon de désintéressement vous nous donnez à nous autres, vulgaires idéalistes des entrailles! Nous ne vous aurions jamais soupçonnée capable d'une telle capacité de renoncement aux avantages matériels d'ici-bas. Ce geste magnifique aura plus fait pour notre éducation que toutes les théories déclamatoires de tous vos ténors de la « Tribune ». Je crains malheureusement que parmi les « conscients » qui ont si stoïquement compris le devoir syndical, il s'en trouve un trop grand nombre qui ne sauront pas apprécier suffisamment la valeur de ce suprême résultat, arraché par la force à la rapacité des compagnies. Ne s'est-il pas trouvé en effet, quelques ignares attardés pour demander que le même traitement (de faveur) soit appliqué aux méprisables « jaunes »!?

Le rapprochement que nous venons de faire des deux communiqués qui ont expliqué la fin de la grève, démontre d'une façon absolument claire que la Fédération piétine les bégonias ou prend les cheminots pour des niahs, quand elle essaye de vous faire passer pour des avantages professionnels les résultats de « Sa » grève.

A mon avis, ce que les cheminots comprendront surtout sans effort, c'est que ces prétextes avantageux se traduiront par deux considérations nettement désavantageuses :

1^o Pour chaque gréviste, une perte sèche d'environ 100 francs.

2^o Pour la corporation entière, un abaissement considérable de la sympathie du public.

Toutes les rodomontades intéressées des théoriciens à la manque ne changeront rien à ces résultats.

Puissent-ils désiller les yeux des honnêtes cheminots qui se sont laissés berner par ces malfaisants exploiteurs de la crédulité populaire.

JAUNE BULLE.

Qu'avons-nous à ajouter maintenant à cet exposé des faits? Rien ou presque.

Nos camarades ont senti que le mouvement de grève n'avait aucun but professionnel et ont immédiatement réagi, mais si dans un temps indéterminé un mouvement s'engageait sur des questions professionnelles, exclusivement professionnelles, nos camarades ne se dresseraient pas contre, mais pour.

Un nouveau Confrère

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades la naissance d'un nouveau confrère, *Le Cheminot de Lorraine*, organe de nos amis les Cheminots indépendants de la Moselle.

L'abondance des matières nous oblige de remettre au prochain numéro quelques renseignements intéressants.

Le Gérant : WILMANN

Imp. A. DOLLY, 11, Rue de Montyon, Paris